



# Les mots croisés du



Trimestriel

numéro 9

Mars 2007

Prix : 0,15 €



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

**PRESSE URGENTE**

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 02/04/07

## Sommaire

Page 1 : Carte scolaire 2nd degré

Page 2 : Bilan du CTPD

Page 3 : Bilan du CTPD (suite)

Page 4 : Bilan CTPA  
Réunions mutations

## SNES CREUSE

Maison des Associations et des  
Syndicats

11, rue de Braconne  
23000 GUERET

05.55.41.16.32.

Fax : 05.55.41.83.94.

mèl : snes23@laposte.net

Directeur de la publication :  
M. Dominique CASTAN

CPPAP : 1209 S 07086  
ISSN : en cours

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNES/FSU. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES/FSU.

## CARTE SCOLAIRE DU SECOND DEGRE EN CREUSE

## BILAN COLLEGES ET LYCEES -11 POSTES

**Ce numéro des Mots Croisés du SNES  
Creuse revient sur les comités techniques  
paritaires académique et départemental.**

**ELECTION À LA CA DÉPARTEMENTALE AU MOIS DE MAI**

**CTPD du 27 mars 2007**  
**Comité technique paritaire départemental**

**Créations et suppressions de postes définitifs en collège :**  
une curieuse impression d'improvisation et de manque de clarté

**9 SUPPRESSIONS :**

**Auzances : 1 poste de certifié lettres modernes :** situation peu claire, la collègue assurant cette année son service à Chambon espère une mutation dans ce collège... Rappelons tout de même qu'elle reste soumise aux règles du mouvement, même si elle bénéficie d'une priorité

**Bourganeuf : 1 poste de certifié de technologie :** mesure de carte scolaire, avec difficultés prévisibles pour « recaser » le collègue dans une matière déjà sinistrée

**Bourganeuf : 1 poste de certifié d'EPS :** situation on ne peut plus obscure, la titulaire est victime d'une mesure de carte alors qu'il existe sur le collège un autre poste occupé par quelqu'un qui bénéficie d'une délégation en Corrèze et qui n'est jamais venu... La suppression de ce poste crée d'autre part un problème à Bénévent où était placé le complément de service

**Chambon : 1 poste de lettres classiques :** donc plus de personnel qualifié pour enseigner le latin dans cet établissement. Dangereux pour la matière.

**Châtelus-Malvaleix : 1 poste de PEGC maths/physique :** la collègue est mutée

**Guéret Marouzeau : 1 poste de certifié d'anglais :** mesure de carte scolaire avec poste de repli éventuel pour la collègue de La Souveraine, toujours soumis aux résultats du mouvement intra

**Guéret Marouzeau : 1 poste de certifié d'histoire-géo :** départ à la retraite

**Guéret Nadaud : 1 poste de certifié de français :** départ à la retraite

**Saint-Vaury : 1 poste de certifié de techno :** mesure de carte, la collègue espérant un « repli » sur Marouzeau où elle enseigne cette année...

**Composition du secrétariat  
départemental du SNES/FSU CREUSE :**

**Co-secrétaires départementaux**

M. Dominique CASTAN  
Professeur de Sciences économiques et sociales  
Lycée Pierre Bourdan, Guéret

M. Trémeur DUVAL  
Professeur d'Histoire et Géographie  
Collège Henri Judet, Boussac

**Secrétaire départementale adjointe**

Mme Isabelle REYNAUD  
Professeur d'Education Musicale  
Collège Benjamin Bord, Dun le Palestel

**Trésorier**

M. Georges GOUNY  
Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre  
Lycée Pierre Bourdan, Guéret

**Section retraité(e)s du SNES/FSU  
Creuse :**

Maison des Associations et des Syndicats  
Rue de Braconne  
23000 GUERET  
05.55.41.16.32.

**Les représentants du personnel élus du  
SNES CREUSE dans le cadre d'une liste  
SNES/FSU académique :**

**CAPA**

**Agrégé(e)s**

*(6 représentants SNES sur un total de 9)*  
Mme Annette CARTIER  
Collège Martin Nadaud  
Guéret

**Certifié(e)s**

*(12 représentants SNES sur un total de 19)*  
M. Dominique CASTAN  
Lycée Pierre Bourdan  
Guéret  
M. Trémeur DUVAL  
Collège Henri Judet  
Boussac

**COMMISSION DE RÉFORME**

**Agrégé(e)s :**

Mme Annette CARTIER

**Certifié(e)s :**

M. Dominique CASTAN  
M. Trémeur DUVAL

**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'ACTION SOCIALE (CDAS)**

*Titulaires :*

M. Dominique CASTAN

*Suppléante :*

Mme Annette CARTIER

## 6 CREATIONS :

**Ahun : 1 poste de certifié de physique-chimie** : avec complément de service à donner à Aubusson (pour stabiliser des BMP)

**Aubusson : 1 poste de certifié d'EPS**

**Auzances : 1 poste de certifié d'histoire-géo** : pour un besoin de 16h

**Chambon : 1 poste de certifié de lettres modernes** : pour accueillir la collègue qui enseigne déjà à Chambon alors que son poste est à Auzances... Peu clair

**Felletin : 1 poste de certifié de lettres modernes** : avec CSD au collège d'Aubusson (BMP stabilisé)

**Guéret Marouzeau : 1 poste de certifié de techno** : pour l'accueil de la collègue de Saint-Vaury... mais le besoin existe

## 3 TRANSFORMATIONS :

*(ces 3 transformations ont lieu suite à des départs à la retraite)*

**Aubusson** : 1 poste de PEGC lettres-histoire en poste de certifié de lettres modernes

**Auzances** : 1 poste de PEGC lettres-anglais en poste de certifié d'anglais avec CSD à Felletin

**Châtelus-Malvaleix** : 1 poste de PEGC lettres-anglais en poste de certifié d'anglais avec CSD à Parsac

L'IA ajoute oralement à la liste la suppression d'1 poste bivalent SVT-physique à Bonnat, le collègue ayant obtenu une mutation. Cette annonce surprend les représentants du personnel, des questions se posent quant à l'enseignement de la physique à Châtelus ; la situation est tout à fait obscure.

En raison du manque de clarté de la présentation, de la situation des compléments de service, du gel de poste annoncé à la dernière minute, la FSU vote **contre** le projet (l'UNSA aussi).

Après le vote, suite à une question des représentants FSU, l'IA « informe » de la suppression d'un poste d'enseignant 1er degré à la SEGPA de Châtelus. Les représentants FSU s'étonnent qu'on n'en parle pas en CTPD. L'IA indique que c'est parce que c'est un poste 1er degré et qu'on est en CTPD 2<sup>nd</sup> degré. Pourtant cette suppression n'a pas non plus été annoncée lors du CTPD traitant de la carte scolaire du 1er degré !!!?

*La FSU était représentée par : Annette CARTIER, Annette CHALIFOUR, Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET, Fabrice COUEGNAS, Alain FAVIERE, Georges GUETRE*

## Les représentants du personnel désignés par le SNES CREUSE dans le cadre d'une liste FSU départementale:

### CTPD

(6 représentants FSU sur 10)

Titulaires :

Mme Annette CARTIER

M. Trémeur DUVAL

Suppléants :

Mme Isabelle REYNAUD

Mme Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET

### CDEN

(5 représentants FSU sur 10)

Titulaires :

Mme Annette CARTIER

M. Dominique CASTAN

Suppléants :

M Trémeur DUVAL

M. Georges GOUNY

M. Jean-Philippe GAS

Lycée Pierre Bourdan

Guéret

### CHSD

(3 représentants FSU sur 4)

Titulaire :

M. Trémeur DUVAL

Suppléante :

Mme Isabelle REYNAUD

Entrez en contact avec vos représentants par le biais de la section départementale.

## Glossaire

**CAPA** : les **Commissions Administratives Paritaires Académiques** (CAPA) donnent un avis sur toutes les décisions de nature individuelle (promotions, listes d'aptitudes, mutations, notation administrative, congé de formation ...). Elles jouent aussi le rôle d'instances disciplinaires.

**CDEN** : placé sous la présidence du Préfet et du Président du Conseil Général, et la vice-présidence de l'Inspecteur d'Académie et d'un conseiller général (sans participation au vote), le **Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)** peut être consulté, donner des avis ou formuler des vœux dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il comporte 10 membres représentant les communes, le Département et la Région, 10 membres représentant les personnels et 10 membres représentant les usagers dont sept parents d'élèves. A l'échelon académique, on trouve le **Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN)**.

**CTPD** : le **Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD)** formule un avis sur tout ce qui touche l'organisation générale des services notamment les créations ou suppressions de postes, la répartition des moyens. Il est composé de 10 représentants du personnel et 10 représentants de l'Administration. A l'échelon académique, on trouve le **Comité Technique Paritaire Académique (CTPA)**.

## Créations et suppressions de postes en lycées

**PV** : poste vacant

**MCS** : mesure de carte scolaire

Etat établi au CTPA du 23 mars 2007

Comité technique paritaire académique

En lycées d'enseignement général et technologique

*CREUSE*

	SUPPRESSION	CREATION
<b>EMB FELLETIN</b>	1 Lettres Modernes (PV) 1 Mathématiques (PV) 1 Physique chimie (PV)	
<b>Bourdan GUERET</b>	1 Mathématiques (PV) 1 Economie gestion commerce (PV)	
<b>LA SOU- TERRAINE</b>	1 Physique chimie (fin de CPA) 1 SVT (fin de CPA)	

## REUNION MUTATIONS

Mouvement intra-académique

Mercredi 4 avril à 14h30

À GUERET, Lycée Pierre Bourdan,  
salle des Réunions

À LIMOGES au Collège Donzelot

Jeudi 5 avril à 13h

À Limoges IUFM pour les PLC2

## Glossaire (suite)

**CHSD** : comité d'hygiène et de sécurité départemental ; émanation du CTPD, il est normalement consulté périodiquement pour toutes les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité dans le département.

**Commissions de réforme** : elles sont consultées sur l'imputabilité au service d'une maladie, d'une affection ouvrant droit à congé de longue maladie ou de longue durée, d'un accident et de ses conséquences. Elle sont consultées aussi sur la retraite pour invalidité et la mise en disponibilité d'office.

**BMP (Bloc Moyen Provisoire)** : groupement d'heures demandé pour combler un déficit (collègue souvent à cheval sur deux établissements)

**CSD ou CSR (Complément de service donné à un autre établissement ou rendu)** : un collègue peut être amené à enseigner dans un autre établissement, à cheval, si son service n'est pas complet dans l'établissement où il est nommé, en particulier à cause des calculs administratifs qui imposent des HSA dans la DHG

**DHG** : dotation horaire globale : volume d'heures dévolu au fonctionnement des enseignements

**HP (Heures-poste)** : heures couvertes par les obligations de service des enseignants

**Heures statutaires** : heures de labo, de 1ère chaire, pondération BTS, CPGE

**HSA** : heures supplémentaires-années, totalisées dans la DHG pour couvrir des enseignements, dispensées sur l'année

**HSE** : heures supplémentaires effectives, hors DHG, attribuées à l'établissement pour rémunérer certaines tâches en fonction du nombre d'heures qui leur sont effectivement consacrées (études dirigées par exemple, heures de remise à niveau...) Elles ne sont en aucun cas obligatoires et ne peuvent concerner des heures d'enseignement de la DHG, liés aux besoins annuels. Elles n'apparaissent donc pas dans les documents au CA.

**SEGPA** : section d'enseignement général et professionnel adapté

### Permanences au SNES/FSU CREUSE 2006/2007

Le lundi toute la journée  
Le jeudi matin

Pendant nos absences, un représentant du SNUIPP/FSU est présent au local FSU (mêmes coordonnées) le mardi, le jeudi après-midi et le vendredi. Il pourra nous mettre en relation si nécessaire.